

Contrôles - Corrections

D1 - Vérifier le travail effectué et corriger les défauts

Public cible	Parcours CFC (art.32), encadrement services exploitation et commercial
Prérequis	Connaissance des techniques de base du métier Avoir suivi les modules B1 parcours art.32
Durée	1/2 journée
Horaires	4 heures
Objectifs	Organiser et mettre en application en toute autonomie les contrôles de prestation en regard du cahier des charges, des attentes clients ainsi que de savoir exploiter les résultats de contrôle, en prenant en compte les prescriptions en matière de protection de l'environnement, protection de la santé, sécurité au travail et d'hygiène.
Validation de la formation	Une attestation de suivi de module sera délivrée par l'Ecole Genevoise de la Propreté aux personnes ayant suivi la totalité de la formation.
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le contrôle ➤ Les actions correctives
Méthodes pédagogiques	Approche théorique, mise en situation professionnelle et retours d'expériences. Méthode pédagogique active et participative.
Inscription	<p>Demande d'inscription à adresser à l'Ecole Genevoise de la Propreté soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par courrier à l'Ecole Genevoise de la Propreté, Rampe du Pont-Rouge, 4 1213 PETIT-LANCY ▪ Par email : info@ecoledelaproprete.ch ▪ Sur internet : https://ecoledelaproprete.ch <p>(12 participants maximum)</p>